Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251211-DCM_2025_147-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 27 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDÉ, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Olivier BUQUEN, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pascal LE JEAN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

Absents excusés : M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Katia SCULO.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	22
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-147

Objet : Subvention exceptionnelle 2026 – Aire Marine Educative à l'école publique les Korrigans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Considérant la charte d'engagement à la démarche « Aire Marine Educative (AME) » qui précise que ce label constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin pour les élèves permettant d'aborder la transmission de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie,
Considérant la demande de Monsieur CARRIC, directeur de l'école publique Les Korrigans, d'une aide financière de 1 200€ pour l'intervention d'animateurs spécialisés en milieu marin dans le cadre d'une Aire Marine Educative,
Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire et Sport du 28 novembre 2025,

Conseil Municipal, après avoir délibéré, décile à l'unanimité :

- D'allouer à l'école publique Les Korrigans une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour l'intervention d'animateurs spécialisés en milieu marin dans le cadre de l'Aire Marine Educative durant l'année 2026.

Il est précisé que cette participation financière sera versée, soit à l'établissement scolaire sur présentation de justificatifs, soit directement aux prestataires de services et fournisseurs sur présentation de factures, et la dépense sera imputée sur le compte 65748.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Olivier LEPICK

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Tom LABORDE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.